

REPARTITION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE DES ELUS

ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE

Maire	65% de l'IB 1027	3 889,40 euros bruts mensuels (A)
Pour 1 adjoint	27,5% de l'IB 1027	1 069,59 euros bruts mensuels
Pour les 9 adjoints	27,5% de l'IB 1027 x 9	9 626,27 euros bruts mensuels (B)
Enveloppe indemnitaire globale	A + B	12 154,38 euros mensuels

REPARTITION DES INDEMNITES

	46,40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique 46,40%	Montant brut mensuel
Maire		1 804,68
Pour chaque adjoint	20,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	758,43
Pour les 9 adjoints	(9*20,50% de l'IB) = 184,50%	7 175,94
Pour les 19 conseillers municipaux délégués	Enveloppe indemnitaire globale - indemnités du maire - indemnités des adjoints 12154,38 - 1804,68 - 7175,94 = 3 173,75	3 173,75
Pour chaque conseiller municipal délégué	3 173,75 / 19 conseillers municipaux délégués	167,04

Vu pour être annexé à la délibération N° 06-06-2020
Séance du Conseil Municipal du : 15 juin 2020

Le Maire



[Signature]

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200611-06-06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

Affichage : 15/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

